

La romance "Ma Normandie"

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **31 (1893)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-193613>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

A propos de la toilette du matin.

Monsieur le rédacteur.

Votre numéro du 29 avril contenait un article intitulé *La toilette du matin* et dans lequel on lisait :

« Que n'en fait-on de même (tenir à ce que les gens se lavent le matin) dans les casernes ? Pourquoi parler toujours de l'hygiène du soldat, alors qu'on ne lui laisse le temps matériel de se laver qu'après avoir passé déjà plusieurs heures à l'exercice ? Il vaudrait mieux, à notre avis, fourrer à la salle de police un militaire aux mains sales que celui dont le ceinturon ne brille pas d'un beau noir. »

L'auteur de cet article, extrait d'un journal français, fait peut-être plus spécialement allusion à l'armée française ; mais dans ce cas encore nous croyons qu'il est dans l'erreur, attendu que les mesures de propreté dont nous vous citons ci-dessous quelques exemples sont, en partie du moins, de règle dans toutes les armées européennes. Pour ce qui concerne spécialement l'armée suisse, permettez-nous de vous montrer que rien n'est plus inexact que le passage précité.

Depuis la diane, le soldat dispose de trois-quarts d'heure pour s'habiller (ce qui n'est pas long), pour se laver et pour mettre ses vêtements dans le bon état voulu (les hommes soigneux le font dès la veille, en cirant leurs souliers et en brossant leurs habits). Si donc les soldats se lèvent exactement au signal, — ce à quoi veillent les sous-officiers, — ils ont amplement le temps de se laver beaucoup plus complètement que la plupart ne le font dans la vie civile. Votre savant médecin peut se rassurer : aucun homme, au premier appel, ne se présente « l'œil à peine entr'ouvert et les mains cachées sous la veste. » Tout bon chef de section lui donnerait en effet l'occasion de réfléchir à la salle de police sur les avantages qu'il y a d'ouvrir l'œil de meilleure heure.

Vous savez aussi bien que nous, Monsieur le rédacteur, que nos soldats se baignent au moins une fois par semaine. Le journal *La France*, dont est extrait l'article en question, aurait donc eu pour

ses observations un placement plus avantageux à domicile, c'est-à-dire à Paris, puisque la statistique démontre que les habitants de la Ville-Lumière se baignent, en moyenne, deux fois par année.

Notre administration militaire a fait dans les sous-sols de la caserne de Thoune une installation qui mériterait d'être plus répandue : une grande salle est consacrée à des appareils de douches ; les locaux sont organisés de telle sorte que vingt hommes peuvent se déshabiller ensemble en cinq minutes, prendre une douche tiède de cinq minutes, puis s'habiller de nouveau. Par ce système et dans l'espace d'une heure seulement, plus de deux cents hommes reçoivent une douche totale, pour laquelle il est remis à chacun un morceau de savon. Durant la douche, les sous-officiers passent leurs gens en revue au point de vue de la propreté, et font une inspection du linge. Dans les écoles d'été, chaque homme est conduit à la douche trois fois par semaine. Il faut ajouter que la salle est ouverte tous les soirs aux soldats, qui peuvent y prendre à volonté des douches froides.

Dans quelques armes, l'excellente habitude s'est introduite de faire supporter à « l'ordinaire, » c'est-à-dire à la communauté, les frais de blanchissage du linge de la troupe.

Deux fois par semaine, à l'heure fixe, les lessiveuses élues par le commandant et dont les noms ont été annoncés à l'ordre du jour, passent dans les chambrées. Chaque homme a déposé sur son lit le linge qu'il veut faire blanchir ; le chef de chambrée, jouant le rôle de ménagère et accompagné de la lessiveuse, inscrit sur un carnet *ad hoc* les objets remis par chacun ; il touche ensuite, vérifie et distribue le linge blanchi. Ne vaut-il pas mieux imposer ainsi à l'ordinaire les dépenses de blanchissage, — qui du reste sont réduites par le bénéfice des prix de gros, — que de remettre à chaque homme à la fin de l'école un gros boni qu'il s'empresse de boire ou d'appliquer à l'achat d'un « souvenir ; » le plus beau souvenir qu'on puisse rapporter d'une école militaire, n'est-il pas l'habitude de la propreté ?

Or, cette habitude, nos hommes ont

toutes les chances possibles de la prendre. La gratuité du blanchissage permet en effet à tout officier consciencieux de faire chaque dimanche matin, dans la chambrée, en outre des revues passées par les sous-officiers lors des bains ou des douches, une inspection minutieuse des vêtements de semaine et du linge personnel. Cette inspection est très indiscrète, et les hommes reconnus malpropres sont punis sévèrement et livrés à la risée de leurs camarades. De plus, dans les armes montées tout au moins, il est, si non ordonné (aucun règlement ne le permet), du moins instamment recommandé de porter un objet de vêtement trop souvent encore ignoré dans les masses et dont l'utilité est incontestable, à savoir le caleçon. Au début du service, les chefs de chambrée ont à faire à ce sujet une inspection et un rapport indiquant les noms des hommes qui ne portent pas de caleçon et leurs motifs ; à ceux qui allèguent leur pauvreté, les officiers cotisés font discrètement parvenir le nécessaire ; aux autres, il est annoncé qu'ils seront soignés mais rigoureusement punis en cas d'incapacité de travail résultant de blessures de cheval. Tous les hommes adoptent donc le caleçon, en rapportent l'habitude chez eux et s'en trouvent bien.

Cette lettre, Monsieur le rédacteur, est bien disproportionnée en longueur avec le passage qui l'a provoquée ; mais il faut plus de peine pour détruire une légende que pour la répandre. Laissant de côté bien d'autres détails d'un ordre trop intime, nous concluons donc, contrairement à votre savant chroniqueur, que parmi les nombreux bienfaits du service militaire, il faut compter les habitudes de propreté que les hommes contractent et qu'ils conservent pour le reste de leur vie.

(Un artilleur.)

La romance « Ma Normandie ».

Nous empruntons au *Nouvelliste de Rouen* les intéressants détails qui suivent sur l'auteur et sur l'histoire de cette romance qui eut tant de vogue, il y a un demi-siècle :

Vers 1836, Frédéric Bérat, — né à Rouen le 11 mars 1804, — rentrait à

Paris, venant du Havre, où il était allé voir, à Sainte-Adresse, son ami Alphonse Karr. Il se présenta chez son frère Théodore, son aîné de quelques années seulement. Frédéric, qui avait la plus grande confiance dans le jugement de son frère, lui raconta qu'il connaissait, pour l'avoir entendue pendant son voyage, une romance nouvelle, dont la musique était d'Adrien Boieldieu, fils de l'auteur de la *Dame Blanche*, et qu'il voulait avoir son avis là-dessus.

Cela s'appelait : *Ma Normandie*.

— Chante, dit Théodore. Et Frédéric chanta le premier couplet que voici :

Quand tout renait à l'espérance
Et que l'hiver fuit loin de nous,
Sous le beau ciel de notre France,
Quand le soleil revient plus doux,
Quand la nature est reverdie,
Quand l'hirondelle est de retour,
J'aime à revoir ma Normandie !
C'est le pays qui m'a donné le jour.

— C'est joli, dit Théodore. Il y a d'autres couplets ?

Et Frédéric reprit :

J'ai vu les champs de l'Helvétie,
Et ses chalets, et ses glaciers ;
J'ai vu le ciel de l'Italie,
Et Venise et ses gondoliers.
En saluant chaque patrie,
Je me disais : Aucun séjour
N'est plus beau que ma Normandie :
C'est le pays qui m'a donné le jour.

Et Frédéric, voyant son frère silencieux, continua de chanter :

Il est un âge dans la vie
Où chaque rêve doit finir,
Un âge où l'âme recueillie
A besoin de se souvenir.
Lorsque ma muse refroidie
Aura fini ses chants d'amour,
J'irai revoir ma Normandie :
C'est le pays qui m'a donné le jour.

Le bon Théodore ne dissimulait pas l'émotion douce que lui causaient cette chanson simple et naïve et la mélodie mélancolique qui accompagnait les paroles.

— C'est très bien, cela, tu sais. Il a du talent, le petit Boieldieu !

Frédéric avoua alors que la chanson était de lui, paroles et musique, et qu'il l'avait composée sur le paquebot la *Normandie*, qui faisait le service entre le Havre et Rouen.

Ma Normandie devint rapidement célèbre. Elle rapporta 10,000 fr. à l'éditeur, qui l'avait achetée 300 fr., car elle fut vendue à plus de 30,000 exemplaires.

Eugène Guinot, dans la notice qui précède l'édition des chansons de Frédéric Bérat (Paris, Curmer, 1853), rappelle qu'un Normand, parti en Californie, lors de la conquête de l'or, harassé, mourant de faim et de soif, allait succomber dans une gorge sauvage, lorsqu'il entendit au loin, comme dans un rêve, quelques fragments de cette mélodie doublement chère. Rassemblant toutes ses forces, il

se traîna jusqu'au lieu d'où venait le chant et tomba dans un village d'émigrants français, qui lui donnèrent leurs soins et lui rendirent la santé et la force.

Autre exemple de la douce influence de *Ma Normandie*. En Crimée, au siège de Sébastopol, alors que la maladie et les privations avaient troublé le moral de l'armée, on eut l'idée de faire jouer par la musique militaire la naïve et fraîche mélodie de Frédéric Bérat, et cet écho lointain de la mère patrie fut comme une consolation bienfaisante pour ces hommes durcis aux fatigues et épreuves, dont les yeux, depuis si longtemps sans sommeil, versèrent de si douces larmes.

L'empereur et l'empereuse d'Allemagne pèlerins à Luterne.

Tsacôn a liaisu su lè papai que quand l'empereur Gueyaumo et sa fenna sont arrevâ pè Luterna, demâ passâ, ein revegneint dè pè Rome, iò l'étiônt z'u à noce, l'aviont l'air grindzo, eimbêtâ. Ma fâi, cein sè compreind, kâ quand lè rai, lè z'empereur et autrès dzeins dè cllia sorta vont fère on tor cauquie part, crâidè-vo que s'amuséyont atant què no z'autro quand on va trovâ on ami pè La Couâ ao bin pè Lavaux ?... Ouai ! Dus-sont trâo fère dè chimagriyès. Totès cllia corbettès, cllia révérencès, cllia salutachons à n'on moué dè dzeins que ne vo font ni tsaud, ni frâi ; cllia discou qu'on vo débliottè, que faut dzourè quie, na ! tot cein c'est dè la frimma et ne vaut pas onna vesita dévant lo bossaton. Ora, faut pas être èbâyi se l'empereur qu'avâi dza z'u dâi fortès covrà per tsi son cousin Humbert et per tsi se n'ami lo Pape, renasquâvè dè recoumeinci la comédie avoué cllia Suisses que ne sont fous ni dâi z'empereur ni dâi rai.

L'est po cein que l'avâi l'air tant potu quand l'est arrevâ ; kâ po derè lo fin mot : l'appriandâvè. Mâ ein arreveint à Luterna, quand l'a vu s'avanci vai lo bateau lo respettablo et vénérablo président dè la Confédération, monsu Schenk, dié coumeint on tienson, l'ai teindrè la man de n'air tant boun'einfant, et l'ai derè : « Atsivo, empereur ! » sein fère tant dè sindzéri, ni dè corbettès, la frimousse à l'empereur a tsandzi asse rai que n'einludzo ; s'est peinsâ ein li-mémo : « Eh bin, cein mè va ! » ets'est trovâ tant à se n'èse que l'a prâi la man à noutro bravo président dè tant bon tieu, et que la l'ai à serrâie et séossa mé dè cinq menutès ; après quiet l'ai a de : « Veni derè bondzo à ma fenna, cein l'ai farâ pliési. » L'est cein que l'ont fé ; poui l'empereur a fé cognessance avoué lè dou z'autro conseillers, on monsu Frey et monsu Lachenat, dè pè Dzenèva, lo mémo qu'a été la causa que l'onellio Sami a bu on tant fin coup à la gâra dè Lozena, lo dzo que stu monsu Lachenat

l'ai a passâ quand l'avâi éta nonmâ conseiller fédérau. L'empereur a assebin totsi la man ao bravo generat Herzog et à on part d'autro, et du cé momeint, ne sè cheintâi pas dè dzouio. L'a passâ l'inspeqchon de 'na compagni, et sè sont ti einfatâ dein lo cabaret iò on avâi preparâ lo banquet.

Ma fâi, po dâo bon, c'étaî dâo bon, vo z'ein repondo ! à cein qu'on dit ; et sè sont goberdzi ao tot fin. Et quinnès finès botolliès, non de non !

— Qu'est-te cein po on vin, se l'a fé l'empereur, après avâi avalâ on verro que redemandâvè ?

— C'est dâo Dézalâ, s'on l'ai a repondu.

— Yò cein est-te cé Dézalâ ?

— C'est dein lo canton dè Vaud.

— Oh ! vo m'ein derâi tant ! Eh bin m'ein démaufiâvo. T'einlèvâi la bouna gotta ! Coquieins dè Vaudois, va ! sont-te benhirâo d'ein avâi dinsè !

— Et que ne sè veind qu'on franc quarante lo litre dein lè pintès.

— Caisi-vo ! l'est po rein.

Enfin l'empereur avâi onna babelhie que jamé sè dzeins l'ai ont vu atant dè boutafrou.

Après on galé discou dâo Président dè la Confédération et lè remachémeints dè l'empereur, l'a faillu botsi dè rupâ po cein que l'étaî l'hâora dâo trein. On lè z'a remenâ à la gâra ein voiture et sè sont totsi la man ein sè deseint : « A la revoyance ! » kâ tsacôn étaî dié et conteint. Adon l'empereur et sè dzeins sont remontâ dein lè vouagons et lo trein est reparti tandi que la musica djuivè, que le canon roncelliâve et que lè dzeins boeilâvont : « Hourâ ! hourâ ! »

Lè trâi colonets que dévessont accompagni Gueyaumo tant qu'à Bâla étiont dein lo vouagon avoué li. L'ai avâi monsu Ruffy, po ion, lo coumandant dâo régiment à noutron Fréderi. L'ont allumâ on bet et parât que sè sont amusâ què dâi bossus, et que l'étiônt ti frâres-compagnons ; kâ y'é vu lo controleu, cé que va péci lè cartès dein lo trein, que m'a de : « Se lè noutro aviont pi éta onco onna stachon pe liein, mè bombardâi se ne fasont pas chemolitse avoué l'empereur ! »

Encore les nez.

Lausanne, le 8 mai 1893.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre numéro de samedi dernier, vous avez parlé de ces nez très gros ou difformes, qui font le désespoir de nombre de gens, et surtout des amoureux. Aujourd'hui, permettez-moi de vous faire part de quelques notes prises, l'année dernière, dans un journal, et qui vous feront connaître, d'après certains physiologistes, les rapports qui existent entre la forme du nez et celui qui le porte :